



Communiqué de presse n° 19

L'ONSSA saisit des produits alimentaires impropres à la consommation durant la troisième semaine du Ramadan

Les Services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont poursuivi durant la troisième semaine du ramadan leurs actions de contrôle renforcé, des denrées alimentaires les plus consommés durant ce mois sacré, afin de protéger la santé du consommateur.

C'est ainsi qu'ils ont procédé au niveau du marché local au retrait du circuit de la commercialisation, à la saisie et à la destruction de quantités de produits alimentaires impropres à la consommation comprenant 23048 Kg de viandes (rouges, blanches et produits de la charcuterie, de 4593 kg de lait et produits laitiers, de 72960 kg de poissons et produits de la pêche, de 112 kg de miel, de 7998 œufs et de 7636 plats préparés, de 112 kg de dattes, de 114 kg de colorant alimentaire, de 355 kg de farine et dérivés, de 120 kg de conserves végétales, de 54 kg de Chebbakia, de 110 litres boissons gazeuses, jus et nectars,

Ces saisies de produits alimentaires ont été réalisées par les brigades mobiles de l'ONSSA au cours de 2406 sorties sur le terrain, durant lesquelles elles ont inspecté 10475 points de vente, 571 lieux de restauration collective et 237 unités de transformation. Comme elles ont établi 490 Procès Verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, 109 Procès Verbaux de constatations directes d'infraction, et réalisé 19431 actions de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetages et des conditions d'hygiènes ; totalisant ainsi 24530 actes de contrôle.

S'agissant du contrôle à l'importation des produits alimentaires, ces opérations de contrôle renforcé ont porté sur le contrôle de 33989 tonnes de produits animaux et d'origine animale et de produits végétaux et d'origine végétale avec le refoulement de 58 tonnes de produits alimentaires comprenant essentiellement les produits de la pêche et les jus de fruits.

L'ONSSA est un établissement public crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

www.onssa.gov.ma

-
- Contact : M. Abderrahman Hansal
- **Tél : 06 73 99 78 38**